

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 28 janvier 2025
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 28 janvier 2025**, à **19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président
Sonia FALARDEAU — Personnel soutien
Alexandre LAFORGE — Communauté (en ligne)
Christian SAVARD — Communauté
Clémence MORIN — Communauté
Karine GAGNON — Personnel-cadre
Serge BROSSARD — Communauté
Maxim PILOTE — Directeur d'établissement
Sébastien POMERLEAU – Parent
Patrick-André LAVOIE — Communauté
Alexandre PETTIGREW — Parent
Martin TRUDEL — Parent
Guillaume CHÉNARD – Personnel professionnel
Martin CORBEIL — Parent

Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice générale par intérim
Éric BEAUPRÉ – Secrétaire général par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 28 janvier 2025.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 040-24-25

Il est proposé par Serge Brossard, appuyé par Patrick-André Lavoie d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum;
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 1.3. Déclaration de conflits d'intérêts.
2. Intervention du public
3. Procès-verbal
 - 3.1. Séance ordinaire du 17 12 2024
 - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 12 2024
4. Correspondance et documents informatifs
5. Affaires reportées pour prise de décision
6. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 6.1 Cadre relatif à la liste des écoles et leur aire de desserte - Adoption
 - 6.2 Cadre de référence relatif à l'admission et aux critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire – Adoption
 - 6.3 Plan triennal de réparation et de destination des immeubles 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 - Adoption
7. Présentations sans prise de décision – période réservée aux invités, directions de services
 - 7.1. Rapport financier estimatif 2024-2025
 - 7.2. Dépôt du plan d'action en développement durable
8. Rapports
 - 8.1. Rapport du président du CA;
 - 8.2. Rapport du DG;
 - 8.3. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
 - 8.4. Rapport du Comité de vérification;
 - 8.5. Rapport du Comité des ressources humaines.

9. Affaires et questions diverses

9.1. Période de questions;

9.2. Suivis aux questions.

10. Dossiers à huis clos

11. Levée de la séance

1.3 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune.

2. INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune.

3. PROCÈS-VERBAL

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU CA TENUE LE 17-12-2024

C.A. 041-24-25

Il est proposé par Christian Savard, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement de :

- 1) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 17 décembre 2024 tel qu'il a été rédigé.

3.2 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17-12-2024

Aucun.

4. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

Aucun.

5. AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

Aucune.

6. AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

6.1. CADRE RELATIF À LA LISTE DES ÉCOLES ET LEUR AIRE DE DESSERTE - ADOPTION

CONSIDÉRANT l'état de situation au regard de la fréquentation et des capacités d'accueil des écoles Notre-Dame-de-Foy, Fernand-Séguin, Saint-Michel et Saint-Yves;

CONSIDÉRANT les prévisions de clientèles pour ces mêmes écoles;

CONSIDÉRANT la disponibilité de nouveaux espaces relatifs à l'agrandissement de l'école Saint-Yves en prévision de l'année scolaire 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT les retours de consultations auprès des conseils d'établissement des écoles concernées ;

CONSIDÉRANT l'information recueillie lors des consultations publiques du 30 octobre 2024 et du 27 novembre 2024;

C.A. 042-24-25

Il est proposé par Clémence Morin, appuyée par Alexandre Pettigrew et résolu à majorité de :

POUR (12) : Serge Brossard, Guillaume Chénard, Martin Corbeil, Sonia Falardeau, Karine Gagnon, Alexandre Laforge, Stéphane Lapierre, Patrick-André Lavoie, Clémence Morin, Alexandre Pettigrew, Maxim Pilote, Christian Savard,

CONTRE (1) : Sébastien Pomerleau

1) **ADOPTER** le *Cadre relatif à la liste des écoles et leur aire de desserte du Centre de services scolaire des Découvreurs* déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 042-24-25

2) **CONFIRMER** l'application de ces changements à partir de l'année scolaire 2025-2026 et le maintien des conditions prévues au *Cadre de référence relatif à l'admission et aux critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* sans exception pour tous les élèves.

6.2 CADRE RELATIF À L'ADMISSION ET AUX CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE' DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3), les parents d'un élève mineur et l'élève majeur ont le droit de choisir l'école qui répond le mieux à leurs besoins, parmi les écoles du Centre de services scolaire des Découvreurs;

CONSIDÉRANT que ce choix peut s'exercer chaque année;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3), l'exercice de ce droit est assujéti aux critères d'inscription établis par le Centre de services scolaire des

Découvreurs, lorsque le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 193 et 244 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3), le Comité de parents et les enseignants doivent être consultés quant aux critères d'inscription;

CONSIDÉRANT les retours de consultation déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 043-24-25.

;

C.A. 043-24-25

Il est proposé par Patrick-André Lavoie, appuyé par Guillaume Chénard et résolu unanimement de :

- 1) **ADOPTER** le projet de *Cadre de référence relatif aux critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire*, lequel document est déposé en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 043-24-25.

6.3 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATIONS DES IMMEUBLES 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028- ADOPTION

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Découvreurs doit établir chaque année, un *Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 193 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3), le Comité de parents ainsi que toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans celui du Centre de services scolaire des Découvreurs doivent être consultés quant au *Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles*;

CONSIDÉRANT l'article 9.6 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT un retour de consultation favorable du Comité de parents du Centre de services scolaire des Découvreurs, de la Ville de Québec et de la ville de L'Ancienne-Lorette, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote 044-24-25

C.A. 044-24-25

Il est proposé par Alexandre Pettigrew, appuyé par Serge Brossard et résolu unanimement de :

- 1) **ADOPTER** le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et prévisions de clientèle*, lequel document est déposé au soutien des présentes sous la cote 044-24-25

6.4 RECOMMANDATION AU COMITÉ DE SÉLECTION MINISTÉRIEL POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL- ADOPTION

CONSIDÉRANT la démarche effectuée à l'automne par le CA pour la nomination d'une direction générale par intérim.

CONSIDÉRANT les défis budgétaires actuels;

CONSIDÉRANT les défis de croissance importante de clientèle;

CONSIDÉRANT le défi de maintenir la culture d'excellence du centre de service scolaire;

CONSIDÉRANT le court délai pour répondre à l'offre de bonification des critères de sélection pour le poste de direction générale officiel dans le processus ministériel prochainement déployé;

C.A. 045-24-25

Il est proposé par Maxim Pilote appuyé par Christian Savard et résolu unanimement de :

- 1) **SIGNIFIER** au comité d'embauche du ministère qu'il serait pertinent qu'il prenne en compte la démarche qui a été faite à l'automne 2024 pour la nomination de la direction générale par intérim et mandate la présidence pour formuler une recommandation de critères complémentaires à ajouter aux critères préétablis par le ministère pour la sélection de la direction générale.

7. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION — PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

7.1 RAPPORT FINANCIER ESTIMATIF 2024-2025

7.2 DÉPÔT DU PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

8. RAPPORTS

8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA

Le président souhaite la bienvenue à la directrice du secrétariat général qui entrera en poste le 3 février 2025

8.2 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La directrice générale par intérim mentionne que le poste de directeur général sera bientôt affiché. Le ministère demande au CA s'il souhaite bonifier les critères de sélection que le comité d'embauche utilisera dans le nouveau processus ministériel de nomination. Les membres émettent une recommandation au président et une résolution est adoptée en ce sens. (C.A. 045-24-25).

La directrice générale par intérim mentionne également que le service spécialisé « Grandiose » de l'école Notre-Dame-de-Foy sera fermé l'année prochaine et que la majorité des élèves qui la fréquentent actuellement seront intégrés dans les classes régulières de leur école d'origines.

8.3 RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité se réunira et fera le suivi sur les formations des membres du CA ainsi que sur les sondages suite aux rencontres du Conseil d'administration.

8.4 RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Aucun.

8.5 RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun.

9 AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9.1 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun.

9.2 SUIVI AUX QUESTIONS

Aucun.

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 046-24-25

Il est proposé par Patrick-André Lavoie, appuyé par Serge Brossard de lever la séance du Conseil d'administration du 29 octobre 2024.

Il est 21 h 54.

Le président,

Le secrétaire général par intérim,



Stéphane Lapierre



Éric Beaupré